

ANNEXE 1: Règles de la Maison

Durant le séjour dans le Logement, les règles de la maison spécifiques qui sont communiquées par le Propriétaire, ainsi que les règles de la maison générales, énoncées ci-dessous, s'appliquent. Le Client doit:

- **1.** Respecter la limite du nombre de personnes pour la capacité maximale du Logement, telle que communiquée par Ardennes-étape en fonction de la composition du groupe participant au séjour dans le Logement.
- **2.** S'interdire d'organiser des fêtes (d'étudiants), d'enterrements de vie de garçon/de jeune fille, de lock-down party, d'événements contraires aux bonnes mœurs ou d'autres événements similaires pendant toute la durée du séjour dans le Logement.
- **3.** Respecter les règles applicables à la présence d'un chien, telles que communiquées par Ardennes-étape, au Client, si Ardennes-étape autorise la présence d'un chien dans le Logement. A titre d'exemple, sans que la liste suivante ne soit exhaustive, un chien n'est pas admis dans les chambres et dans les canapés et l'ensemble du Logement et du jardin doit être nettoyé de toute déjection animale. Si le jardin est partagé avec une autre résidence, Ardennes-étape rappellera au Client que le chien doit être tenu en laisse et toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter tout dommage aux personnes ou aux biens, étant entendu que le Client sera seul responsable dans un tel cas. En outre, le Client doit se conformer à toutes les obligations légales concernant la détention de chiens connus pour être dangereux.
- **4.** Ne pas déranger les voisins ou faire du bruit, respecter le voisinage et, de manière générale, agir comme une personne raisonnable et prudente pendant le séjour dans le Logement.
- **5.** Ne pas installer d'abris temporaires (par exemple, tente, mobile home,...) sur ou autour du lieu de Logement.
- **6.** Ne pas commettre d'actes contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs pendant le séjour dans le Logement;
- **7.** Respecter la politique d'interdiction de fumer dans les zones intérieures du Logement.
- **8.** Apporter son propre linge (draps, couvres lits, taies d'oreiller, serviettes de bain et draps de vaisselle) dans le Logement et recouvrir les matelas d'une couverture ou d'un drap, sauf si les Règles du logement n'en dispose autrement.
- **9.** Ne pas utiliser de sacs de couchage dans le Logement .
- **10.** Ne pas utiliser une friteuse, un barbecue, un brasero, une tente, un camping-car, une piscine /un jacuzzi gonflable ou une station de recharge de voiture électrique pendant le séjour dans le Logement, sauf accord contraire.
- **11.** A la date de fin du séjour faisant l'objet de la Réservation, libérer le Logement avant 10 heures, sauf pendant les week-ends où le départ est autorisé entre 10 heures et 20 heures, sauf mention contraire sur le Ticket séjour. Remettre le Logement, son mobilier et l'équipement dans le même état que celui indiqué dans l'état des lieux d'arrivée et également en parfait état d'ordre et de propreté.